



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **13-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 22 février 2012**

Le vingt deux février deux mille douze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 14 février 2012

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents : 12    Votants : 13

**Présents** : M BAFFERT, V BELLE(2), M BROUZET, J CARRIER, C DIDIER, J GAUTHIER, F GILABERT, V GONNET, M MASTROMAURO, A MATRAIRE ( suppléant de M. COIGNÉ), M REPELLIN, J TESSAIRE

**Absents excusés** : Y BOULARD, A CARBONARI, C COIGNE, G FRIER, G JULLIEN, P MOLINARO, D ROUX

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Véronique GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE  
**Présentation et vote du compte administratif 2011**

**Rapporteur** : Michel BAFFERT

## DELCOM 13-12

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Marcel REPELLIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) LUI donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>TOTAL des Sections</b>
Recettes	2 244 615,19 €	3 154 734,41 €	5 399 349,60
Dépenses	1 518 495,18 €	3 390 081,38 €	4 908 576,56
Résultat de l'exercice	726 120,01 €	235 346,97 €	

- 2) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le comité syndical, après débats

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 février 2012  
Le Président,  
Michel BAFFERT